

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 JUIN

## Les députés sac au dos !

Quelle doit être, en cas de guerre, la situation des députés appelés par leur âge à faire partie de l'armée ?

Resteront-ils au Parlement ? Iron-ils, comme tous les autres citoyens, rejoindre leur corps ?

Telle est la question. Il y a déjà un certain temps qu'elle est posée devant l'opinion publique ; elle vient de l'être, ces jours derniers, d'une façon formelle devant la Chambre des députés elle-même.

Ajoutons qu'elle n'est pas seulement théorique, mais pratique au premier chef, puisque plus de deux cents députés s'y trouvent actuellement intéressés.

Quelle solution va-t-on donner à cet important problème ?

Pendant la discussion de la loi militaire, tous les républicains n'avaient que ces mots à la bouche :

*Loi égale pour tous !*

*Service obligatoire !!*

*Impôt du sang !!!*

Ils les disaient et les redisaient avec emphase, avec violence.

Des gens naïfs auraient pu les croire convaincus ; mais il fallait pour cela être très naïf.

Ils ne criaient si fort que pour mettre les séminaristes à la caserne, dans l'espoir de les pervertir ; ils avaient trouvé ce moyen de porter un coup à la religion catholique et ils s'en servaient avec passion, car ils aiment bien moins la France qu'ils ne détestent l'Idée religieuse.

La loi est votée. On l'applique. Les séminaristes entrent à la caserne. Au jour de la bataille, ils seront incorporés.

Que deviendront les députés pendant ce temps-là ?

Que feront ceux qui ont hurlé avec frénésie devant le peuple, pour l'exciter contre les prêtres et les religieux ?

*Loi égale pour tous !*

*Service obligatoire !!*

*Impôt du sang !!!*

Puisque la loi est égale pour tous, ils devront, sans doute, faire campagne, comme tous les citoyens ?

Puisque le service est obligatoire, ils devront s'y soumettre, comme tous les citoyens ?

Puisque l'impôt du sang est un impôt personnel, ils devront le payer de leur personne, comme tous les citoyens ?

Vous croyez cela, peut-être, ô Français naïfs qui avez entendu les tirades radicales.

*Détrompez-vous.*

La loi est égale pour tous, — excepté pour les députés et les sénateurs ;

Le service est obligatoire pour tous, — excepté pour les députés et les sénateurs ;

L'impôt du sang sera payé par tous, — excepté par les députés et les sénateurs.

La Justice, journal de M. Clémenceau, se prononce formellement :

« La question méritait certainement d'être posée, et nous ne sommes pas fâchés qu'elle

soit résolue en pleine paix. Nos jeunes députés réfléchiront. Beaucoup comprendront que, si leur place est au Palais-Bourbon en temps normal, elle y est mieux encore marquée DANS LES MOMENTS CRITIQUES où la moindre hésitation des pouvoirs publics peut causer à la patrie d'irréparables préjudices.

» Mais la Chambre repoussera certainement toute combinaison qui tendrait à affaiblir ou à remanier le pouvoir législatif en face de l'ennemi. »

C'est en temps de guerre surtout, « dans les moments critiques », que la présence des députés est indispensable au Palais-Bourbon.

Voilà le moment de se montrer, cachons-nous !

Plus les moments seront « critiques », plus on enverra les séminaristes se battre, plus les députés s'enfonceront dans les mystérieux couloirs du Palais-Bourbon ; plus les batailles deviendront décisives, plus les députés goûteront la nécessité de la buvette et apprécieront l'air frais de la salle de la Paix.

Ne vous inquiétez pas des députés ; ils vont s'arranger pour se mettre à l'abri des balles.

Ils feront des lois pour les autres.

Ils feront leur service à la tribune.

Ils paieront l'impôt à la buvette.

## A LA CHAMBRE

Le referendum a reparu hier devant la Chambre. Ce n'était pas le gros referendum de M. Boulanger ni même tout à fait celui de M. le baron de Mackau à la veille de la débâcle boulangiste ; mais un referendum qui s'est présenté petit, modeste, avec de bons airs municipaux, sollicitant la simple faveur d'une prise en considération.

Il s'agissait d'une proposition de l'honorable M. de Mackau réclamant pour les municipalités le droit de soumettre, quand elles le jugeraient convenable, aux votes de la commune certaines décisions et notamment les travaux d'intérêt communal.

Si vous aviez vu nos républicains !... Guillaumet (rapporteur de la commission), Maurice Faure, le comte Lemercier, Camille Pelletan ont tour à tour bondi à la tribune pour proclamer que le peuple souverain est un ramassis d'ignorants, de naïfs et d'imbéciles.

Ce brave peuple est, paraît-il, incapable de rien comprendre dans une question de chemin ou d'école, mais, en matière politique, il a toute la compétence désirable. On peut sans danger lui livrer la France mais non pas la voirie de Fouilly-les-Oies. Il est vrai que, lorsqu'il s'agit de votes politiques, un Constans quelconque s'emploie toujours à diriger ses décisions. C'est une garantie.

Et puis le referendum municipal menaçait d'ouvrir la porte au referendum national.

La République était en péril. Vite, par 308 voix contre 190, la Chambre a refusé la prise en considération à la proposition de M. le baron de Mackau. Avant le vote, nous avons eu le bonheur d'entendre MM. Naquet et Le Hérisse défendre les droits du peuple dit souverain et les vrais principes de « l'immortelle Révolu-

tion ». Cela faisait bien dans la bouche des hommes qui méditent la dictature d'un Boulanger !

## LES TROUBLES DE VICQ

Le Soleil publie les renseignements suivants :

« Chaumont, 15 juin.

» Vers 1820, le curé de Vicq avait fait don à la commune d'un immeuble sous la condition d'y installer une école tenue par des sœurs. Une rente, pour l'entretien de l'école, avait été jointe à cette donation et la commune encaissait, tous frais payés, un boni de sept cent cinquante francs par an.

» Il y a deux mois, l'institutrice congréganiste titulaire mourut ; le conseil municipal républicain demanda, à l'unanimité, le maintien des sœurs. En effet, leur départ devant annuler la donation, il faudrait construire une école, entretenir le bâtiment, etc. Un emprunt serait nécessaire, cinquante mille francs au moins ; plus, la dépense de quatre mille cinq cents francs par an, ce qui grèverait le budget municipal de cinq mille deux cents trente francs par an. Or, les revenus de Vicq sont minimes : six mille sept cent cinquante-trois francs, et cette commune, obérée par un récent emprunt, est incapable de supporter ces nouvelles charges.

» L'administration a voulu passer outre et appliquer quand même la loi laïcisatrice.

» Jusqu'à jeudi, la classe avait été faite par la congréganiste adjointe. L'inspecteur primaire de Langres vint, ce jour-là, pour procéder à l'installation de l'institutrice laïque. Les sœurs absentes avaient fermé leur porte. Bientôt trois cents personnes se réunissent devant la maison des sœurs, déclarant que jamais elle ne laisseraient entrer l'inspecteur. Il demanda des ordres à la préfecture et repartit avec les gendarmes dont il s'était fait accompagner.

» Vendredi, dès la première heure, les habitants avaient repris la garde. Vers neuf heures, l'inspecteur primaire revient, accompagné des gendarmes, laissant entendre qu'il entrerait par la force. Environ sept cents habitants sur neuf cents étaient massés devant l'école, et, comme ils ne se retiraient pas, l'inspecteur déclara qu'il userait de la force.

» Après trois sommations, une première charge de gendarmerie a lieu. Un homme est blessé au genou d'un coup de sabre, on barricade les portes de l'école. A onze heures, le juge de paix de Varennes survient avec un renfort de gendarmerie. Un peu plus tard, une autre brigade survient. A sa vue on sonne le tocsin et bientôt on voit arriver la force publique venant de tous côtés. Le secrétaire-général de la préfecture, l'inspecteur d'académie, le sous-préfet de Langres, le capitaine de gendarmerie arrivent à leur tour. Tous se rendent à la mairie. Bientôt ils reviennent devant le public et expliquent que la fameuse loi de laïcisation leur donne raison. Les habitants disent que, malgré leurs désirs, ils laisseront installer les laïques où on voudra, mais pas dans la maison des sœurs qui est une propriété particulière.

» Le maire, sur l'avis des autorités, déclare que deux sœurs resteront dans la maison, mais que l'administration veut y installer une institutrice laïque. On répond : non. Et alors, sans avoir fait aucune sommation, la gendarmerie, le sabre à la main, frappe des femmes et des enfants. Les habitants restent calmes, malgré cet acte de sauvagerie. La femme Léon Mettot a reçu un coup de sabre près de l'œil gauche ; la femme Recouvreur, enceinte, a été piétinée par les chevaux. Les groupes se reforment plus loin. Une nouvelle charge a lieu. Lamargelle traite les gendarmes de lâches. Ceux-ci le poursuivent et le traînent à terre en le frappant brutalement. Enfin, comme les portes ne s'ouvrent pas, un gendarme pénètre par la fenêtre, armé d'un revolver, et ouvre la porte.

» Le mobilier des sœurs est déménagé et porté chez des voisins. Cet acte odieux est vivement critiqué dans le pays. Les gens honnêtes sont révoltés. »

L'Echo de Paris dit, au sujet de l'affectation des étudiants ecclésiastiques dans un certain nombre de corps d'armée, que les commandants de recrutement ont été invités à préparer l'affectation exclusive des étudiants ecclésiastiques au corps de troupe stationné dans la même ville que le Séminaire où ils reçoivent l'instruction religieuse.

L'Echo de Paris est l'organe officieux de M. de Freycinet, ministre de la guerre.

## SUBSTITUTION D'ENFANTS

Un de nos confrères a raconté que le service des Enfants-Assistés vient de faire une singulière découverte.

Deux petites filles ayant le même prénom et un nom de famille de la même consonnance, avaient été mises la même année, à quelques jours de distance, aux Enfants-Assistés. L'une s'appelait Marie Plée et l'autre Marie Plet, originaire de la commune de Vigny (Seine-et-Oise).

Il y a environ une douzaine d'années, Joséphine Plet, mère de Marie Plet, vint réclamer sa fille aux Enfants-Assistés. Suivant notre confrère, l'administration de l'Assistance publique se serait trompée et lui aurait remis Marie Plée et non Marie Plet, sa véritable fille. Marie Plée, considérée dès lors comme la fille de Joséphine Plet, se serait mariée en cette qualité et aurait même reçu de Joséphine Plet, une dot à l'époque de son mariage.

Tout allait bien, lorsque Marie Plet, la vraie fille de Joséphine Plet, parvint à sa majorité et, munie de son certificat d'origine, elle se mit à la recherche de sa mère. Elle fit des démarches pour faire reconnaître ses droits.

Des complications survinrent alors. Les démarches de Marie Plet parvinrent à la connaissance d'une sœur de Joséphine Plet, Honorine Plet ; laquelle avait eu aussi une fille, Caroline Plet, qu'elle abandonna aux Enfants-Assistés. Honorine Plet s'imagina qu'une confusion avait été commise au préjudice de son enfant et que la jeune fille qui se présente aujourd'hui sous le nom de Marie Plet est sa propre fille, qui

avait été déclarée morte. Elle appuie ces conjectures sur ce fait que Joséphine Plet, sa sœur, a reçu sa fille depuis longtemps. Toutefois, puisqu'il existe un acte régulier du décès de Caroline Plet.

Un de nos confrères, au sujet de cette affaire assez mystérieuse encore, a interrogé un des hauts fonctionnaires de l'Assistance publique.

— Des revendications, a-t-il dit, ont en effet été adressées à l'Assistance publique. Depuis quelque temps, nous nous occupons de réunir tous les documents nécessaires pour arriver à débrouiller la vérité, et jusqu'ici, je dois vous déclarer que les recherches faites n'ont donné aucun résultat.

Vous savez que les archives de l'Assistance publique ont été incendiées en 1874; or, dans les archives qui ont été reconstituées, rien n'a été retrouvé qui se rattache à cette affaire.

Le jour n'est pas encore près de se faire sur cette mystérieuse substitution.

## ÉTRANGER

### LES FRANÇAIS AUX BRÉSIL

M. Ribot a avisé le ministre du Brésil à Paris qu'il serait reçu en qualité de représentant de la République du Brésil, ce qui revient à dire que le gouvernement français reconnaît le nouveau gouvernement brésilien.

Le gouvernement français a pris cette résolution en raison des assurances qui lui ont été données, au sujet des questions suivantes :

Le décret du nouveau gouvernement brésilien stipulant que tout individu établi sur le territoire du Brésil au jour de la proclamation de la République serait considéré comme citoyen brésilien ne s'appliquera pas aux nationaux français.

La taxe de sortie imposée aux caoutchoucs ne sera pas maintenue. Enfin le gouvernement brésilien accepte de s'en rapporter à la décision d'un arbitre pour la délimitation des territoires contestés entre la France et le Brésil.

**AUTRICHE.** — Le ministre de la guerre d'Autriche a réclamé 100 millions pour augmenter l'effectif de l'armée. Cette demande insolite, en pleine paix, produit une légitime émotion à Vienne et à Pesth.

**ALLEMAGNE.** — On annonce que M. de Bismarck va publier l'histoire de son départ. Cette publication ferait un gros scandale.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Le mouvement de hausse s'est un peu ralenti en fin de semaine, mais ne s'est point arrêté. Nous laissons samedi le 3 0/0 à 92.60; le 4 1/2 0/0 à 106.40.

C'est avec une vive satisfaction que nous enregistrons la reprise du Crédit Foncier à 1,240 fr. Nous n'avions jamais douté de l'issue de la lutte engagée contre ce grand établissement par des spéculateurs sans scrupules, mais on pouvait craindre dans le public un certain désarroi qui, heureusement, ne s'est pas produit. Il ne reste plus qu'à attendre le rapport des inspecteurs des finances, qui sera la condamnation éclatante des manœuvres et des insinuations dirigées contre le Crédit Foncier.

Les transactions sont animées sur la Banque de Paris dont le coupon de 20 fr. vient à échéance le 1<sup>er</sup> juillet. On a coté 840, puis 850.

La Banque Nationale du Brésil s'est négociée de 595 à 600. Les résultats des opérations sociales sont assez satisfaisantes pour faire prévoir la distribution d'un prochain acompte de dividende.

La Société Générale ne s'est pas écartée du cours de 475. Avec le 5 0/0 très plein qu'elle donne depuis des années régulièrement et la sécurité de situation qui ressort de l'état nominatif de ses titres libérés de moitié seulement, cette Société devrait se rapprocher davantage du pair.

Le Crédit Foncier trouve de bons achats de 750 à 755.

Pas de changements sur les Dépôts et Comptes courants qui restent fermement tenus à 600.

Les actionnaires de la Banque d'Escompte de Paris se sont réunis, le 31 mai 1890, en assemblée générale. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires ont fait ressortir les excellents résultats de l'exercice 1889. La Banque s'est attachée à donner son concours aux affaires représentant des intérêts français, notamment à l'émission des 40,000 actions de la Société des Etablissements Decauville aîné, qui a eu un véritable succès aux émissions des divers emprunts d'Etat et de chemins de fer, emprunt Russe de 1889, emprunt Portugais 4 1/2 0/0, emprunt du gouvernement Tunisien, obligations de la Compagnie des chemins de fer et des travaux publics de Guayaquil, etc.

L'assemblée a approuvé les rapports et comptes de 1889, présentés par le conseil d'administration; fixé à 45 fr. par action libérée de 250 fr. et à 27.50 par action entièrement libérée, le dividende pour l'exercice 1889 et reporté à l'exercice courant le solde s'élevant à 463,579 fr. 84.

Les Etablissements Eiffel sont recherchés de 570 à 575. La grande activité de cette Société et le nombre de ses commandes font prévoir un premier exercice des plus fructueux.

L'Alpine est l'objet de négociations suivies à 220 et 222. Les résultats du mois de mai sont en augmentation de 80,000 florins sur ceux de la période correspondante de 1889.

L'action des Pierrieres de Ceylan se traite couramment à 55.

Très bonne tenue de l'obligation des Chemins de fer Economiques à 408.50.

Il se confirme que, sur les conseils de son Egerie, M. Wlasto, M. Rouvier a décidé de faire un emprunt de 700 millions à la fin de la première dizaine de juillet.

### BOURSE DE PARIS

Du 16 Juin 1890

3 0/0	92 62
3 0/0 amortissable	96 »
4 1/2	106 50

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hippodrome de Varrains-Chacé

### COURSES DE SAUMUR

10 ET 12 AOÛT 1890

Premier jour de courses, Dimanche 10 août

1<sup>o</sup> Prix du gouvernement de la République. — 1,000 fr., donnés par le gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée: 50 fr., moitié des entrées au second. — Distance: 2,400 mètres environ.

2<sup>o</sup> Prix des Chemins de fer (course de haies handicap). — 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Compagnie du chemin de fer de l'Etat, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr.; forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

3<sup>o</sup> Prix de Varrains-Chacé (à réclamer). — 1,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. — Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance: 2,500 mètres environ.

4<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (3<sup>e</sup> série). — Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance: 3,000 mètres environ.

5<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

6<sup>o</sup> Prix de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase 4<sup>e</sup> série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Distance: 3,000 mètres environ.

7<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Lundi 11 août

### Grand Carrousel

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de courses, Mardi 12 août

1<sup>o</sup> Prix de la Société d'Encouragement (3<sup>e</sup> série). — 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et

au-dessus, n'ayant jamais jusqu'au moment de la course gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> Prix de Saumur (handicap). — 2,000 fr., offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. — Entrée: 150 fr.; moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance: 2,000 mètres environ.

3<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance: 3,000 mètres environ.

4<sup>o</sup> Prix du Conseil général (steeple-chase handicap). — 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

5<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance: 3,000 mètres environ.

6<sup>o</sup> Prix Lova (steeple-chase militaire handicap). — 1,500 fr., pour chevaux appartenant *bona fide* depuis trois mois au moins avant l'époque de l'engagement à des officiers de l'armée française en activité de service; au second 500 fr. sur le prix, un souvein au troisième. — Entrée: 25 fr. — Distance: 4,000 mètres environ.

7<sup>o</sup> Prix de Consolation (steeple-chase). — 1,000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée: 50 fr., au second. — Distance: 3,000 mètres environ et 12 obstacles environ.

Mercredi 13 août

Tir aux Pigeons.

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain 22 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

#### Programme

1. La Sablaise, marche. . . . . FAVRE.
2. Marche funèbre de Chopin.
3. Valence, boléro . . . . . ROUVEIROLIS.
4. Ouverture de Jeanne Maillette . . . . . RAYNAUD.
5. Estudiantina, valse . . . . . WALDTEUFEL.

Le Chef de musique, V. MEYER.

### L'ÉCLIPSE DE SOLEIL

Ce matin, de 8 heures 20 à 10 heures, bien des verres noircis de fumée étaient braqués vers le soleil pour suivre les diverses phases de l'éclipse annoncée par les astronomes.

Ce phénomène a été bien imparfaitement

### 3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Aubertin, qui venait de la salle voisine, entra dans la pièce où se tenaient les deux fumeurs.

— Eh! quoi, Messieurs, dit-il nonchalamment, ne voulez-vous pas risquer quelques écus? Le baccara va un train d'enfer aujourd'hui!

Belcourt, ayant encore sur le cœur le refus que le banquier lui avait fait essayer le jour même, demeura silencieux.

— Vous savez, monsieur Aubertin, répondit l'ancien tanneur, qu'il ne faut jamais compter sur moi pour le jeu... Je n'aime pas à perdre et je ne tiens pas à gagner.

— Vous, fort bien, papa Jolivet; mais le docteur Belcourt ne saurait partager ces goûts... Il doit tenir à gagner, lui, car on a toujours besoin d'argent lorsque l'on va se marier!

L'intention malveillante de ces paroles n'é-

chappa pas au docteur, qui retint avec peine une réponse piquante. Jolivet reprit, avec sa bonhomie habituelle :

— Au fait, Belcourt, pourquoi ne joueriez-vous pas un peu? C'est très comme il faut de jouer. Vous avez l'air de vous y entendre... L'autre jour, chez nous, quand vous avez fait des tours de cartes pour amuser Joséphine, qui raffole de vous, vous tripotiez les cartes avec une adresse merveilleuse.

— Bah!... des enfantillages... bons tout au plus pour divertir les petites filles comme Mlle Joséphine.

— M. le docteur, reprit Aubertin, doit connaître le baccara, un jeu si facile!... Mais, ajouta-t-il avec ironie, peut-être a-t-il oublié son porte-monnaie?

— Dans ce cas, répliqua sèchement Belcourt qui se leva, ce n'est pas à celui de M. Aubertin que je devrais recourir... Eh! bien, Jolivet, poursuivit-il, puisque vous y tenez, je vais risquer un louis.

— Un louis!... Allons donc! mon garçon, cent sous suffiront bien.

On passa dans la salle du jeu. Comme l'avait dit Aubertin, le baccara allait déjà « un train d'enfer. » Une douzaine de personnes étaient

assises autour d'une grande table, sur laquelle le gaz versait des flots de lumière. Deluzy tenait la banque, et devant lui, comme devant les autres, on voyait non-seulement de petits tas d'or et d'argent, mais encore des liasses de billets. Belcourt prit une place vide à la table, tandis que l'ancien tanneur allait s'asseoir dans un coin.

A la vue des sommes étalées sur le tapis, un éclair avait brillé dans les yeux du jeune docteur. Peut-être songeait-il qu'il y avait là de quoi le tirer d'embarras et que quelques cartes favorables pouvaient mettre ces monceaux précieux en sa possession.

Néanmoins, cet éclair s'éteignit aussitôt; et Belcourt, malgré la recommandation de Jolivet, tira de sa poche une pièce de vingt francs, — unique sans doute, — qu'il posa tranquillement devant lui.

Le sort lui fut propice. Du premier coup, il doubla sa mise, et Deluzy lui envoya une seconde pièce d'or, non sans un sourire de dédain.

Belcourt joua pendant une demi-heure environ, avec des alternatives de gain et de perte; toutefois, le gain l'emportait, car, au bout de ce temps, le docteur avait deux ou trois cents

francs devant lui.

Il demeura impassible; ses traits ne trahissaient aucune joie. Comme il venait de gagner, Aubertin, qui se tenait derrière lui, murmura d'un ton moqueur :

— Ce n'est pas encore ce dont vous avez besoin... mais cela commence?

— Heureux au jeu, et heureux en femme, dit Deluzy avec amertume, c'est trop!

Le docteur ne répondit ni à l'une ni à l'autre observation, ramassa son argent et se leva.

— Eh! quoi, demanda Aubertin toujours railleur, est-ce que la Faculté fait « Charlemagne »?

— Ça m'en a tout l'air, dit le maître de forge en ricanant.

— Messieurs, répliqua Belcourt, je viens de me souvenir que j'ai à visiter, dans une rue voisine, un malade dont l'état est grave, et je me rends chez lui... Certaines considérations m'ont fait oublier, aujourd'hui, mes devoirs ordinaires, mais le jeu n'a pas le même pouvoir.

— Bien dit, ça! s'écria le père Jolivet: allez, docteur, puisque les malades vous réclament... Mais vous reviendrez, et je vais

suivi; le temps était brumeux et parfois des nuages plus intenses cachaient complètement le soleil.

Espérons pour la science que l'état atmosphérique de Paris aura été plus favorable. Toutes les lunettes de l'Observatoire de Paris, de l'Observatoire de Meudon et de l'Observatoire du Parc-Saint-Maur étaient braquées sur l'astre.

Le maximum de l'éclipse a été observé vers 9 heures 1/4; la lune couvrait d'un tiers environ le soleil. A 10 heures, on ne voyait plus l'échancrure.

#### LES GRANDES VACANCES

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire, réuni le 29 mai, a fixé les grandes vacances des Ecoles primaires du 17 août au 2 octobre.

#### SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Voici les résultats des courses d'entraînement de la Société nautique, dont nous avons parlé hier :

##### Course à 2 rameurs, 2,000 m. un virage

Quatre partants en ligne : 1<sup>o</sup>, *Espérance* (MM. Destre et Trouvé; barreur Prosper), en 10' 15"; 2<sup>o</sup>, *Serpolette* (MM. Morel et Bouin; barreur Roland), en 10' 30"; 3<sup>o</sup>, *Quasimodo* (MM. Guignon et Provost; barreur Véron), en 10' 55"; 4<sup>o</sup>, *V'lan* (MM. Blanchet et Grellet; barreur Gervais), en 11' 15". Dès le départ, *Espérance* prend la tête et est suivie de très près par *Serpolette* qui arrive à la bouée en même temps que sa concurrente qui vire première, *Serpolette* seconde, suivie de *Quasimodo*, *V'lan* distancé.

##### 2<sup>e</sup> course, Skiffs et Funney, 2,000 m. un virage

Quatre partants en ligne : 1<sup>o</sup> *Caïman* (M. Destre), en 11'; 2<sup>o</sup>, *Myosotis* (M. G. Trouvé), en 11' 23"; non placés : *Nini II* (M. Morel) et *Coquelicot* (M. Bouin).

Après un bon départ, *Caïman* se détache petit à petit et prend dès lors la première place qu'il conserve jusqu'à l'arrivée.

##### 3<sup>e</sup> course, Périssières, 1,000 m. un virage

Cette course, faute de concurrents, se fait au chronomètre en 7' 15" par MM. Guignon Georges, montant *la Gobie*.

##### 4<sup>e</sup> course, 4 rameurs, 2,500 m. deux virages

Trois partants en ligne : 1<sup>o</sup> *Serpolette* (MM. Destre, Trouvé, Morel et Bouin; barreur Roland), en 10' 30"; 2<sup>o</sup>, *Avenir* (MM. Guignon R., Provost, Blanchet, Grellet; barreur Véron), en 11' 8"; 3<sup>o</sup> *Sans-Façon* (MM. Guignon Georges, Gervais, Caillaud, Legrand; barreur Prosper), en 12' 13".

*Serpolette* et *Avenir* partent bien et se détachent complètement de *Sans-Façon*. Après un départ soutenu pendant 200 m., les deux premières équipes sont encore engagées l'une dans l'autre, mais *Serpolette* a cependant une légère avance sur *Avenir* qui rame très vite et avec beaucoup d'ensemble, mais ne peut dou-

bler *Serpolette* qui fait son premier virage, trois longueurs devant *Avenir* qui elle aussi a la même avance sur *Sans-Façon*, la course se continue ainsi, et après le second virage, les équipes se retrouvent placées dans le même ordre.

Pendant les courses, la Musique municipale, sous la direction de son sympathique chef, M. Meyer, a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire avec le talent que nous lui connaissons.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Les tournées se suivent et ne se ressemblent pas. *Cendrillonnette*, venant après *la Vie à Deux* avec Réjane et précédant Baron et M<sup>me</sup> Segond-Weber, avait grande chance d'échouer sur notre scène. Il s'en est peu fallu, du reste; car à neuf heures, hier soir, les quelques spectateurs se demandaient si on n'allait pas leur rendre leur argent. Enfin, le rideau s'est levé; mais devant quelle salle!...

Rien à dire des artistes et pas grand chose de la pièce. Le tout, très ordinaire, a été écouté sans enthousiasme. On a cependant applaudi quelques morceaux assez bien dits par M<sup>me</sup> Dufaure et Darlier, et des couplets au 1<sup>er</sup> acte chantés par M. Stephan.

#### COURSES

Le ministre de l'Agriculture va constituer une grande Commission chargée d'étudier la question de l'élaboration d'un règlement unique pour tous les champs de courses. Les trois sociétés de Paris seront représentées dans cette Commission par les membres de leurs bureaux.

Quelques membres du Parlement et des spécialistes feront partie de cette Commission.

#### L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MAINE-ET-LOIRE

La première réunion de l'Union départementale des officiers, sous-officiers et caporaux de sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire a eu lieu dimanche dernier à Angers.

A une heure et demie, la compagnie de sapeurs-pompiers, en tenue de manœuvres, a été passée en revue par les autorités sur la place de Lorraine.

Après le défilé, la compagnie est venue se former dans la cour de la Mairie.

A deux heures moins le quart, les manœuvres de pompe à incendie ont commencé.

Electrisés par la présence des officiers, sous-officiers et caporaux du département, les sapeurs-pompiers d'Angers ont rivalisé de zèle et d'entrain. Ils se sont fait remarquer par la régularité, la précision et la rapidité avec lesquelles ils ont exécuté tous les exercices.

Les manœuvres terminées, les membres adhérents de l'Union se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie.

M. le commandant Bideau a donné lecture des statuts de l'Union départementale, qui ont été adoptés à l'unanimité. On a également admis le prix de 2 fr. pour la cotisation annuelle des membres actifs.

La réunion a passé ensuite à la nomination du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier et des commissaires.

A l'unanimité ont été élus :

Président, M. le commandant Bideau; vice-présidents, MM. Hubert, capitaine des pompiers de Saumur, et Vauquelin, capitaine des pompiers de Cholet; secrétaire, M. le capitaine Goujon; trésorier, M. Huet, de la compagnie d'Angers; commissaires, MM. Lesson, capitaine à Beaufort, Garnier, lieutenant à Vern, MM. les officiers de pompiers Hédin, à Châteauneuf, Guilleux, Bazot, sous-lieutenants à Trelazé, Béranger, à Nueil-sous-Passavant, Laigle, à Mazé, Marcel, à Saint-Georges, Hervé, à Champtocé, Prévost, adjudant à Beaufort.

La réunion a émis le vœu que des manœuvres cantonales aient lieu l'année prochaine, pendant la belle saison, à Saumur.

Les membres de l'Union ont voté en principe, sur la proposition de M. Bideau, la création d'un inspecteur du département.

La réunion a émis un vœu tendant à ce que le diplôme d'honneur soit accordé aux pompiers comptant vingt ans de service et qu'à trente ans les sapeurs-pompiers soient gratifiés d'une médaille d'honneur.

La Société a autorisé le bureau à prélever sur les fonds de l'Union la somme nécessaire à l'achat de récompenses pour les manœuvres cantonales.

M. Bruneau, lieutenant de pompiers, à Tours, fondateur de la Caisse générale des retraites des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, a, dans un discours, fait connaître le but de l'œuvre dont il a été le promoteur et les résultats obtenus.

Cette caisse est destinée à assurer une pension de 200 francs à tout sapeur-pompier qui a cinquante ans d'âge et compte vingt-cinq ans de service. Une pension semblable sera payée à la veuve ou aux enfants des pompiers morts au feu.

Avant de se séparer, les membres de la nouvelle Société ont décidé que la prochaine réunion aurait lieu à Saumur.

La Société compte actuellement environ 130 membres actifs et une vingtaine de membres honoraires.

Les compagnies ou subdivisions adhérentes sont : Champtocé, Saint-Georges-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Sarthe, Châtellais, Vern, Champigné, Juvardeil, Cholet, Saumur, Mazé, Combrée, Beaufort, Trelazé, Nueil-sous-Passavant, Seiches, et Angers.

La journée s'est terminée par un joyeux banquet qui a eu lieu, à six heures, au Grand-Hôtel et auquel assistaient plus de quatre-vingts convives.

#### AU CAMP DU RUCHARD

Le 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie est rentré à Tours samedi du camp du Ruchard, où il vient d'exécuter une partie de ses tirs.

Le 66<sup>e</sup> de ligne, parti le matin même, est allé le remplacer au camp, où il fera un séjour de treize jours. Ce sera ensuite le tour du 32<sup>e</sup>.

Les régiments de Tours feront au Ruchard trois séjours.

#### MODES D'ÉTÉ

La menace des canicules est pour l'automne. Nous attendrons donc qu'il ait coulé un peu d'eau sous le pont pour y revenir. Pour le moment, la simplicité élégante tient encore le bon bout. Il n'y a à remarquer qu'une légère draperie qui remplace les plis droits de la jupe fourreau.

Le vert, qui en tant de succès en 1889, avait disparu en 1890. Il reparait cependant. Est-ce un vieux solde, retour de l'oubli? On voit beaucoup de costumes vert jeune pousse. Voyant, excentrique, peu seyant, ce vert a tous les défauts. Il en faut bien pour tous les goûts. Cette attaque du vert n'empêche pas l'écoisais de rester à la mode, d'y être même de plus en plus. On habilte les enfants d'une façon ravissante, avec ces étoffes chatoyantes, aux quadrillés toujours changeants. On leur fait de petites rotondes plissées qui auront beaucoup de succès sur les plages et même pour les soirées fraîches.

Pour jeunes femmes et jeunes filles, la robe blanche se porte de plus en plus. On en fait de jolies en flanelle rayée finement, genre tailleur. Toujours en vue de l'expédition annuelle sur les grèves, plages et falaises de la Manche et de l'Océan.

Beaucoup de chapeaux blancs en crin, avec entre-deux de paille fine ajourée, garnis d'un panache de plumes noires devant et derrière. Petites têtes de plumes rangées en ruban autour de la calotte. Le tout original et distingué.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

##### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dre), Royat.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 4<sup>er</sup> juin au 15 septembre,

dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière en voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas même aller et retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui du départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Toto à son grand-père, qui est de l'Académie des sciences :

— Dis donc, petit père, alors ce doit être bien dangereux d'être dans un omnibus pendant un orage?

— Pourquoi cela? Toto.

— Puisque tu disais hier, bon papa, qu'en temps d'orage, il faut se méfier des conducteurs.

#### LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 14 Juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : la mise en liberté du duc d'Orléans; Un five o'clock à l'Exposition Meissonier; Beaux-Arts : *La Sœur Aînée*; M. le vicomte de Gontaut-Biron; M. Philippe Burty; Les réservoirs de Montmartre; L'arrestation d'Eyraud à la Havane; Pesage des jockeys. — *Les deux portraits*, nouvelle par Pierre Valda-gue. — Théâtres, par Hyppolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES. — Arrivée du duc d'Orléans à Douvres. — Le duc d'Orléans à Clairvaux. — Un five o'clock dans le vestibule d'honneur du Champs-de-Mars. — Le théâtre illustré : *Le Rêve*. — Aux Courses : Le pesage des jockeys. — Beaux-Arts : *La Sœur Aînée*. — M. de Gontaut-Biron. — M. Philippe Burty. — Les nouveaux réservoirs de Montmartre. — L'arrestation d'Eyraud à la Havane.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. — Toutes pharmacies.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre. Les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE  
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien.  
108, RUE RICHELIEU, PARIS

Demandez  
à l'Épicerie Centrale  
Rue Saint-Jean, Saumur  
LE PARFAIT GUIGNOLET  
Créé en 1632  
Par la R. M. MADELAINE GAUTRON  
2 f. 40 le litre  
Par quantité de six litres : 2 f. 25  
Exiger la signature Taveau et C<sup>ie</sup>.

PAU BODET, propriétaire-gérant.

(A suivre.)

UNION FAILLITE GUIBERT

Par jugement rendu le 16 juin 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état d'union les créanciers de la faillite du sieur Paul Guibert, ancien distillateur à Saumur.

M. Bonneau a été maintenu syndic à l'union.

Pour extrait, (492) Le Greffier, COLLIN.

Liquidation judiciaire Concordat Lorrain-Neveu

Par jugement rendu le 16 juin 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat, accordé par la majorité des créanciers, du sieur Lorrain-Neveu, ancien quincaillier à Saumur.

Les conditions de ce concordat sont : abandon complet d'actif donnant 8 0/0 de dividende, engagement du sieur Lorrain de payer 17 0/0, dans un délai de 40 ans, par dixièmes. M. Proust est maintenu liquidateur à l'exécution du concordat.

Pour extrait, (493) Le Greffier, COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE,

Et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

SUR CONVERSION DE SAISIE

ET BAISSÉ DE MISE A PRIX

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur.

En un seul lot

DE L'USINE Des Huraudières

Comprenant :

Plusieurs VASTES BATIMENTS, avec machine à vapeur de la force de 60 chevaux, et 4 paires de meules,

Situés commune de Saumur,

ET D'UN PRÉ, APPELÉ

Le Pré-du-Godet

Situé commune de St-Hilaire-St-Florent (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 5 JUILLET 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de l'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, prononçant la conversion en vente volontaire aux enchères publiques, par devant M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, de la saisie pratiquée suivant exploit de M<sup>e</sup> Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, visé, dénoncé et transcrit ; 2<sup>o</sup> d'un autre jugement sur requête rendu par le même Tribunal, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-dix,

Et à la requête de M. Pierre Sarget, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Saint-Lazare, et de M<sup>me</sup> Anne Goutte, son épouse, qu'il autorise, demeurant avec lui, saisissants, ayant pour avoué M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part ;

En présence ou lui dûment appelé de : 1<sup>o</sup> M. Henri Avenier, marchand d'engrais, demeurant à l'usine des Huraudières, commune de Saumur (Maine-et-Loire), partie saisie ;

2<sup>o</sup> M. Georges de Saignes fils, directeur des Haras, demeurant au Dorat (Haute-Vienne), précédent propriétaire ;

D'autre part ; Il sera, le samedi cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, des immeubles ci-après, sur la mise à prix suivante fixée par le jugement sus-énoncé.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-après ont été saisis à la requête des époux Sarget, suivant pro-

cess-verbal de Mullon, huissier à Saumur, du vingt-huit-mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré et visé.

Ce procès-verbal a été dénoncé à M. Georges de Saignes, par exploit de Courronnet, huissier au Dorat, du neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix, et à M. Avenier, par exploit de Mullon, huissier à Saumur, du onze avril mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le procès-verbal de saisie et les exploits de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-dix, volume 46, numéros 29, 30 et 31, et suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-dix, les poursuites de saisie commencées contre M. Avenier ont été converties en vente volontaire aux enchères publiques, conformément à l'article 743 du Code de Procédure civile, tous les effets de ladite saisie expressément réservés.

Suivant un second jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-dix, la mise à prix a été abaissée à vingt mille francs.

DÉSIGNATION

L'USINE DES HURAUDIÈRES, située communes de Saumur et de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant :

Commune de Saumur

LOT UNIQUE,

1. Un bâtiment donnant sur le chemin des Huraudières, distribué de deux chambres basses, deux chambres hautes et terrasse servant de bureau et de conciergerie, un magasin avec caveau, un atelier de menuiserie et de charbonnage, chambre et grenier au-dessus.

2. Un autre bâtiment à la suite, sur le même chemin, contenant une machine à vapeur de la force de 60 chevaux, laboratoire de chimie, greniers avec quatre paires de meules, deux magasins, atelier de scierie.

3. Un bâtiment de construction récente, également sur le chemin des Huraudières, dit le bâtiment à la colle, composé de trois étages.

4. En équerre, sur ces deux derniers bâtiments, entre deux cours intérieures, vastes hangars, comprenant deux grands charniers, abattoir, magasin au noir vierge, magasin et fourneau à carboniser, vastes greniers au-dessus, forge adossée au magasin de noir vierge.

5. Au nord de la première cour, parallèlement aux trois premiers bâtiments, autres constructions comprenant : trois chambres, terrasse, salle à manger, cave, chambre au-dessus de la salle à manger, deux petites chambres au-dessus, remise, chambre au-dessus, écurie, chambre et grenier au-dessus, laboratoire et deux cabinets, grenier au-dessus, buvette, chambre au-dessus, magasins aux paillassons, bassins aux urines, lieux d'aisances, vastes magasins régnant sur la majeure partie de ces constructions.

6. Première cour intérieure.

7. Deuxième cour séparée de la première par les bâtiments des charniers ; dans cette seconde cour, pavillon avec fourneau pour fondre les graisses.

Le tout formant un ensemble qui joint au nord et au couchant M. Guérin, au levant M. Bouvet et Avenier, et au midi le chemin des Huraudières, porté au cadastre de la commune de Saumur sous le numéro 11, section F, pour une contenance de un hectare vingt ares vingt centiares.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Un pré, au midi du chemin des Huraudières, en face des bâtiments qui longent ce chemin, joignant au nord ledit chemin, au midi le fossé Chanvrié et M. Jagot, au couchant M. Abraham ;

Un canal longeant ledit pré et communiquant avec le fossé Chanvrié et à la rivière du Thouet.

Plus une longère de pré, contenant treize ares neuf centiares, le long du fossé Chanvrié et au midi de ce fossé, joignant au nord ledit fossé, au midi M. Girard, et au couchant M. Couzineau.

Ces pré, canal et talus, d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix ares.

Mise à prix : 20,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Victor GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-

Saumur, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-dix, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

COUPES D'HERBES A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, 14, rue du Temple.

Par exploit du ministère de Mullon, huissier à Saumur, en date du seize juin mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, la dame Clémence Girault, épouse du sieur Louis Rousse, maître d'hôtel, avec lequel elle demeure à Souzay, près Saumur, a formé contre ledit sieur Rousse sa demande en séparation de biens ; et M<sup>e</sup> Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n<sup>o</sup> 44, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par moi avoué soussigné.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-dix.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

ERRATUM. — Numéro du vendredi 6 juin 1890, 4<sup>e</sup> page, 3<sup>e</sup> colonne, 68<sup>e</sup> ligne. Au lieu de : total des mises à prix, 485 fr., lire :

Dix-huitième Lot.

Commune de Martigné-Briand.

18. Douze ares de terre en vigne, au canton des Ebaupins, joignant au nord Touchais, au midi Renier, au levant M<sup>lle</sup> Frouin.

Mise à prix..... 25 fr.

Total des mises à prix : 510 francs.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1<sup>er</sup> avec lingerie, quatre chambres à feu au 2<sup>e</sup>, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beauharnais-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du bailleur.

MAISON FONDÉE EN 1804

8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes ; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÉDECIN DES PLAIES, ULCÈRES, VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Annonciateur-Major des Hôpitaux Militaires à MEUDON (S.-et-M.). Consult. gratuits par Correspondance.

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n<sup>o</sup> 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Laurent-des-Levés.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

Maison avec Jardin A LOUER

Rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser 6, rue du Temple.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Sulfate de cuivre

1<sup>re</sup> marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt : Épicerie Centrale Saumur, chez M. ANDRIEU

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

SULFATE DE CUIVRE

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant ; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30 ; la bouteille d'environ 4 litres, 4 fr. 15.

Le verre en plus est compté et repris pour 40 cent.

MAGNIQUES BOUGIES DE COULEURS

En paraffine..... la boîte 4.70

En stéarine..... — 1.50

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.